



Création de l'observatoire des comparutions immédiates de la Vienne

La section LDH (Ligue des droits de l'Homme) de Poitiers, qui n'a de cesse de dénoncer la dégradation continue des services publics, dont celui de la justice, crée un observatoire afin de mieux comprendre les conséquences de la comparution immédiate. Cette procédure expéditive et discriminante juge l'auteur présumé d'une infraction à sa sortie de garde à vue. Publique et durant, en moyenne, moins de trente minutes, elle est de loin la procédure de jugement contradictoire pénale la plus utilisée en France.

Selon les dernières études menées dans notre pays, la comparution immédiate favorise l'incarcération puisque 70% des peines prononcées correspondent à des peines de prison ferme. Son caractère expéditif réduit les droits de la défense. Elle est massivement appliquée dans le cadre des mobilisations sociales (Gilets jaunes, réforme des retraites, émeutes dans les quartiers populaires), ce qui en fait un outil de musellement des citoyennes et citoyens. Elle est également discriminante, puisque les personnes en recherche d'emploi, nées à l'étranger ou sans domicile fixe ont beaucoup plus de risques d'être jugés par ce biais.

La section LDH de Poitiers invite chacun et chacune, journaliste, citoyen et citoyenne, à se rendre à une audience en comparution immédiate le vendredi 6 mars à 14 h au Palais de justice de Poitiers. Cette observation collective est organisée par la LDH dans le cadre du principe de publicité, fondamental du fonctionnement de la justice. Cette dernière étant rendue « au nom du peuple », les citoyennes et citoyens doivent pouvoir en contrôler l'exercice quotidien. Cette mise en situation permettra de se confronter à la réalité de cette procédure. Elle marquera le début de l'Observatoire des comparutions immédiates de la Vienne, dans le cadre duquel de nombreuses audiences seront observées ces prochains mois.

Poitiers, le 3 mars 2026

Contact : poitiers@ldh-france.org